

DÉLIBÉRATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2020	Délibération n° 2020/47p1/1
Objet : Décision du Président – application de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Nomenclature de télétransmission : 9	

Nombre de membres

En exercice : 34
Présents : 22
Votants : 25
Procurations : 3

L'an deux mille vingt,

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11 avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.

Sont présents :

Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU (jusqu'au point 7 inclus), Philippe FISCHER, Mme Dominique HUMEZ, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Matthieu PIERRON, Alain TAMEGNON HAZOUME, Nassim BOUKARAOUN

Sont représentés :

*M. Clément TENDIL, pouvoir donné à M. Stéphane CHAULIEU
Mme Florence TORRECILLA, pouvoir donné à Mme Dominique HUMEZ
M. Cédric DAMIEN, pouvoir donné à Hamza MOKHTARI
M. Stéphane CHAULIEU (à partir du point 8), pouvoir donné à Jean-Daniel AMSLER*

Sont absents excusés :

MM. Jacques DRIESCH, Ambroise TOIN, Eric FAIVRE, Christophe IPPOLITO, Mme Dominique DUROSELLE,

Sont absents:

MM. Grégoire VERNY, Sylvain AUBERT, Philippe GOYHENECHÉ

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-34 du 22 septembre 2020 portant délégation au profit du Président du syndicat INFOCOM'94 de certaines attributions du comité syndical,

Prend acte

Des décisions suivantes prises par M. le Président :

- Autorisation donnée à M. le Président et de signer la convention à passer entre le CIG et INFOCOM'94 (prestations de conseils et de l'expertise statutaire),

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 21 octobre 2020

Le Président

Hamza MOKHTARI

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20201015-DEL-2020-47-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020

